



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 28 juillet 2024

VIGILANCE ORANGE CANICULE

Dispositifs de gestion sanitaire dans le Cantal.

Selon la carte de vigilance météorologique diffusée ce jour à 16h, Météo France place le département du Cantal en **vigilance orange canicule** pour la journée du lundi 29 juillet 2024. Cet épisode devrait se poursuivre jusqu'au jeudi 1er août au matin.

Les températures maximales attendues avoisineront sur Aurillac les 20 degrés la nuit et jusqu'à 35° en journée demain et se poursuivront selon les mêmes prévisions au moins pendant trois jours.

Conformément au dispositif sanitaire de gestion des vagues de chaleur, le préfet du Cantal a d'ores et déjà informé les maires ainsi que les services d'urgence et de secours, afin que les dispositions soient prises pour assurer la protection des personnes les plus vulnérables face à cette vague de chaleur, notamment les personnes âgées isolées ou les personnes à la rue. L'ensemble des services de l'État sont mobilisés pour répondre aux éventuelles conséquences de cet épisode de chaleur.

Il est demandé aux organisateurs de manifestations sportives et culturelles en extérieur de prendre, en lien avec les maires, les mesures de précaution adaptées.

Chacun est invité à prendre régulièrement des nouvelles de ses proches, en particulier pour les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes atteintes de pathologies chroniques et personnes isolées.)

En cas de malaise, il convient de composer le 15.

Durant cette période, la structure d'accueil portée par l'ANEF adapte les horaires et jours de fonctionnement de l'accueil de jour et de nuit pour permettre une prise en charge 7J/7 de 13h30 à 8 heures le lendemain et le 115 (numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

abri, gratuit depuis un fixe et un mobile en France métropolitaine et en outre-mer) est ouvert en permanence.

La **plateforme téléphonique d'information « Canicule »**, reste accessible au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France de 9h à 19h), pour répondre aux questions et informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

En cas de malaise, il convient de composer le 15.

Principales recommandations à suivre pour se protéger des fortes chaleurs :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes ;
- Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Si votre logement ne peut pas rester frais, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée, salle rafraîchie...) ;
- Ne buvez pas d'alcool ;
- Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eaux (fruits et légumes) ;
- Portez des vêtements légers amples et clairs et un chapeau en extérieur ;
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, surtout les plus fragiles.

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toutes activités physiques, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.

En cas d'urgence, appelez le 15 immédiatement.

Tenez-vous informer de l'évolution de la situation sur les sites et comptes officiels :

- www.cantal.gouv.fr
- <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/cantal>

Plus d'informations sur :

- www.santepubliquefrance.fr/
- www.gouvernement.fr/actualite/les-precautions-a-prendre-pour-se-protger-des-fortes-chaleurs-au-travail
- <https://www.gouvernement.fr/actualite/les-gestes-simples-a-adopter-en-cas-de-fortes-chaleurs>

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



MOILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL



BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOIETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

   @MinSoliSante



Ministère des Solidarités
et de la Santé

Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC